

Avis adopté

Séance plénière du 27 janvier 2026

« La *santé* dans les Outre-mer »

Déclaration du groupe des Outre-mer

Malgré l'universalité du système de santé français, les inégalités persistent sous l'effet combiné de facteurs démographiques, économiques, géographiques, sociaux, environnementaux et d'une inadéquation partielle des politiques publiques aux réalités locales.

L'évaluation de l'état de santé d'une population se mesure par nombre d'indicateurs. Cependant, en ne s'appuyant que sur deux d'entre eux, l'espérance de vie et la mortalité infantile, la réalité est sans appel. Malgré les progrès intervenus, l'ensemble des Outre-mer est toujours confronté à une espérance de vie plus basse, une surmortalité infantile mais aussi un rapide vieillissement de la population.

Quel que soit le domaine, l'histoire se répète, même diagnostic, même précipitation politique à colmater des brèches au lieu de bâtir de réelles perspectives, même financement insuffisant et in fine un système de santé embolisé.

Ces territoires sont une caricature en matière d'accès aux soins. Certains sont les plus grands déserts médicaux de France, d'autres ne disposent pas de toutes les offres de soins et tous manquent cruellement de professionnels de santé.

Une Nation ne protège pas les siens lorsque des citoyens renoncent à se soigner du fait de leur situation financière, géographique ou de délais trop long. Si l'égalité d'accès aux soins, est avec la qualité des soins l'un des principes fondateurs de notre pacte social, elle est aussi entravée par des barrières financières et administratives.

Dès lors, l'action publique en matière de santé dans les Outre-mer passe par l'adoption des Plans Régionaux Santé-Environnement. Mais le Groupe des Outre-mer insiste sur l'importance de procéder à des évaluations régulières et aux ajustements de stratégies selon les résultats et les besoins. Elle passe aussi par le développement des infrastructures sanitaires dans certains territoires déficitaires mais également à la modernisation de certains hôpitaux. Souvent ces territoires ont pensé aux solutions ou du moins ils les mettent déjà en œuvre avec des résultats qui répondent aux problématiques locales. Le développement des maisons de santé ou des centres de santé pluridisciplinaire en sont des exemples réussis. On pourrait aller plus loin encore en encourageant comme à La Réunion des maisons de santé pluridisciplinaire universitaire pour augmenter la densité de médecins mais surtout leur ancrage. Car la formation, l'attractivité et la fidélisation des personnels soignants constituent un axe prioritaire. De même, l'innovation représente un levier essentiel pour surmonter les contraintes de distance et améliorer la continuité des soins.

Enfin, la crise du Covid a mis à jour des dysfonctionnements, la lourdeur et le manque de coordination des Agences Régionales de Santé. Or, c'est par une véritable différenciation sanitaire territoriale que nous parviendrons à adapter les politiques publiques aux spécificités, aux carences, aux besoins de chacun.

C'est par le droit à la protection de la santé et à l'accès aux soins qu'on réinstaura le pacte social et républicain dans nos territoires.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis.